

logement solidaire un projet-pilote novateur complémentaire aux actions existantes

Le logement des plus démunis est une préoccupation de la Municipalité, en particulier dans le contexte de crise du logement que connaît durablement Lausanne. Afin de trouver une solution de relogement, le Conseil communal a adopté un préavis proposant la construction de logements modulaires à Vidy. Le service social – SSL – agit selon différents axes. Il est notamment actif afin de prévenir les expulsions. Il est aussi en mesure de proposer des solutions d'urgence aux personnes se trouvant privées de logement. Il gère à cet effet un parc de 467 logements. Enfin, afin de compléter ses possibilités d'action, il lance un projet-pilote de logement solidaire en appelant les Lausannois qui disposent de place inoccupée dans leur logement à accueillir une ou des personnes au RI, avec un accompagnement et des garanties proposées par le SSL. Ainsi, la Ville espère pouvoir contribuer à réduire un problème aigu, en s'appuyant notamment sur la solidarité des Lausannoises et des Lausannois.

prévenir les expulsions : agir à la source

Le service social de la Ville de Lausanne (SSL) a notamment pour mission de prévenir les expulsions de locataires, qui génèrent des problèmes en cascade et une aggravation de la situation des personnes concernées. Le SSL en fait une priorité et joue dans ce cadre un rôle central. Informé des menaces d'expulsions par les instances concernées, il contacte les intéressés et propose sa médiation. Il négocie avec les gérances et contribue à trouver des solutions, par exemple en réglant les arriérés de loyers ou en reprenant les baux à son nom. Enfin, il établit des engagements réciproques pour éviter une répétition ou une dégradation de la situation. Il a ainsi pu éviter, en 2013, pas moins de 54 expulsions de locataires lausannois.

reloger : une nécessité croissante

Dans certains cas, il s'agit de reloger provisoirement des personnes à la recherche d'une solution d'urgence. A cet effet, le SSL gère 467 appartements de secours ou logements de transition. La crise du logement, durable et forte sur territoire lausannois, pousse à l'accroissement de ce parc qui a passé de 168 à 467 objets entre 2004 et 2014. Près de 80% des bénéficiaires de ces logements ne sont pas en mesure de retrouver par eux-mêmes un logement en leur nom. Cette situation nécessite de trouver une nouvelle approche. Le SSL privilégie donc des démarches ciblées et individuelles, adaptées à chaque cas et prenant en considération les besoins de la personne pour retrouver une autonomie suffisante (endettement, gestion du budget, bilan formation et emploi, etc.). Il en résulte différentes solutions de relogement provisoire, du court au moyen terme (de quelques mois à cinq ans), variables selon les caractéristiques des personnes concernées (personnes seules, familles, etc.).



des logements modulaires pour un accueil provisoire

En juillet 2013, la Municipalité adoptait un préavis visant à réaliser, sur le site de Vidy, des logements modulaires sous forme de 18 studios pour jeunes, en priorité en formation, 38 studios pour adultes et six deux pièces pour des familles. Après adoption du préavis par le Conseil communal, les permis de construire ont été demandés et font l'objet d'un examen avec enquête publique. Le voisinage a manifesté certaines craintes - infondées - quant aux personnes destinées à être accueillies dans ces logements. La procédure est actuellement en cours et demandera encore un certain temps avant que le projet puisse se concrétiser.

un projet-pilote : les logements solidaires

Afin de compléter l'offre en matière de logements d'urgence, en particulier à l'attention des personnes seules, notamment des mères seules avec un ou des enfants, la Municipalité engage aujourd'hui un projet-pilote novateur. Il s'agit de mettre en relation des particuliers ayant une disponibilité de logement, par exemple une pièce inoccupée dans leur appartement, avec des bénéficiaires du RI actuellement sans logement. Les Lausannois qui proposeraient un accueil chez eux se verraient offrir des garanties et un accompagnement par le SSL, notamment pour aider à définir les termes du contrat, pour jouer un rôle de médiateur et pour garantir le paiement du loyer. La Municipalité a décidé de lancer ce projet-pilote sur une période d'une année, avec l'idée de le pérenniser en cas de succès. Les personnes intéressées trouveront les informations nécessaires et un formulaire d'inscription pour la mise à disposition de leur logement sur le site www.lausanne.ch/logement-solidaire.

En mettant en place ce projet, la Municipalité lance un appel à la solidarité des Lausannoises et des Lausannois. Elle le fait notamment en se basant sur un sondage mené pendant un mois qui a montré qu'un quart des sondés déclarent avoir de la place pour loger une personne ou plus et que, parmi eux, la moitié imagine pouvoir loger un bénéficiaire du RI, moyennant des conditions adaptées.

La direction de l'enfance, de la jeunesse
et de la cohésion sociale

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- Oscar Tosato, Municipal, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 021 315 62 00
- Michel Cornut, chef du service social Lausanne, 021 315 76 10

Les préavis n° 2013/30 et 2014/35 se trouvent sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 8 juillet 2014